

DEPARTEMENT DE L'AUBE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES D'ARCIS
MAILLY RAMERUPT**
5 Rue Aristide Briand
10700 ARCIS-SUR-AUBE

Date de la convocation :
18 février 2025

Date d'affichage :
18 février 2025

Nombre de délégués en
exercice : 58

Nombre de délégués qui assistent
à la séance : 37

Ayant pris part à la délibération :
48
(11 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ARCIS MAILLY
RAMERUPT**

Séance du 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil communautaire d'Arcis, Mailly, Ramerupt s'est réuni à la salle Danton d'Arcis-sur-Aube, sous la présidence de Madame Solange GAUDY

Présents (37) : GAUDY Solange, HITTLER Charles, STEINMANN Alain, ROBERT Jean-Claude, SOMMESOUS Dominique, MEUNIER Bruno, LOISEAU Anne, LAGOGUEY Jean-Jacques, FOY Damien, FEVRE Jean-Claude, JACTAT Jean-Claude, ALBARET Patrick, BAILLY-BAZIN Eric, BERNIER Guy, BONNET Ghislaine, BROUET Sophie (suppléante de AKKOUCHE Malik-Tahar), CLEMENT Hervé (suppléant de MAUCLAIRE Denis), DIDON Jean-Claude (suppléant de BONCORPS Guy), GARCIA Michel, GEORGES Caterina, GUERRE-GENTON Gérard, GUYOT Maud, LAMBERT Jean-Pierre, LORNE Alain, JACQUES Jean-Paul, MARIE Franck, NOBLET Pascal, PETITET Jean-Pierre, PIAULT Claude (suppléant de BRISBARD Jean-Pierre), PREVOT Céline, POIRSON Didier, ROBIN Dany, SEURAT Dominique, SIMPHAL Denis, TARIN Gérald, THOUARD Philippe, TURPIN Denis

Excusés ayant donné un pouvoir (11) : GUILLEMAILLE Lucie (pouvoir à STEINMANN Alain), ALBERT Eric (pouvoir à SOMMESOUS Dominique), BRACQ Catherine (pouvoir à JACTAT Jean-Claude), FILIPPI Daniel (pouvoir à HITTLER Charles), FINCK Patrick (pouvoir à LORNE Alain), GUILLEMAILLE Philippe (pouvoir à GAUDY Solange), JACQUIER Jean-Claude (GUYOT Maud), LAMPSON Philippe (pouvoir à BONNET Ghislaine), LEPAGE René (pouvoir à LAMBERT Jean-Pierre), LESAGE Cynthia (pouvoir à LOISEAU Anne), MICHONNEAU Philippe (pouvoir à ROBERT Jean-Claude),

Absents (10) : AUZOUX Agnès, BRODARD Patrick, CHAINE Jessica, COUSIN Camille, DAIRE Karinne, HENRY Dominique, HULOT Florence, MARTIN Maurice, MAUFROY Patrick, TEUFEL Karine

Madame PREVOT Céline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-005 : Modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Business Sud Champagne – Démission du Conseil départemental de Haute-Marne

Madame la Présidente rappelle que l'agence Business Sud Champagne a été créée sous statut Groupement d'Intérêt Public en novembre 2018 de la volonté commune de la Région Grand Est, des Agglomérations de Chaumont et Troyes et des CCI de l'Aube et de la Haute-Marne qui souhaitaient construire ensemble un outil de développement économique et d'attractivité sur leur territoire.

L'objectif était de mutualiser dans un même outil l'ensemble des moyens dédiés à l'attractivité du territoire et au suivi des projets économiques structurants, afin d'optimiser l'action publique au service des territoires.

Créée initialement par ses 5 membres fondateurs et rejoints par Nogentech et la Semtac (Technopole de l'Aube), l'agence a procédé en juillet 2020 à l'intégration parmi ses membres de 17 nouveaux membres dont l'ensemble des EPCI du territoire et les départements de l'Aube et de la Haute-Marne au titre de leur compétence en matière d'attractivité économique.

Par délibération en date du 24/06/2024 le Conseil départemental de Haute-Marne a décidé de démissionner du GIP consécutivement à la création de l'agence d'attractivité de Haute-Marne.

Les modifications apportées à la convention constitutive sont les suivantes :

1. La décomposition des membres

La nouvelle décomposition des membres du GIP prévue par l'avenant n°2 à la convention constitutive est la suivante :

▪ Les membres fondateurs :

- La Région Grand Est ;
- La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole ;
- La communauté d'agglomération de Chaumont,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube (CCI 10) ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Meuse Haute-Marne (CCI 52) ;

▪ Les membres actifs

- L'association Nogentech ;
- La Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en champagne (SEMTAC) ;
- Le Conseil départemental de l'Aube (CD 10) ;
- La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) ;
- La Communauté de Communes du Pays d'Othe ;
- La Communauté de Communes de Chaource Val d'Armance,
- La Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube ;
- Le Communauté de Communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt ;
- La Communauté de Communes des Lacs de Champagne ;
- La Communauté de Communes des Terres, Lacs et Forêts en Champagne ;
- La Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson ;
- La Communauté de Communes du Nogentais ;
- La Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines ;
- La Communauté de Communes du Barséquanais ;
- La Communauté de Communes de Seine et Aube ;
- La Communauté de Communes des Trois Forêts ;
- La Communauté de Communes de Meuse Rognon ;
- Le PETR du Pays de Langres ;

2. La composition du Conseil d'Administration :

Cette démission modifie légèrement la composition du conseil d'Administration où le Conseil départemental de Haute-Marne occupait un siège.

La nouvelle composition est la suivante :

Membre	Représentants au CA	Nombre de voix au CA
Région Grand Est	4	8
Troyes Champagne Métropole	3	6
Agglomération de Chaumont	2	4
CCI 10	2	4
CCI 52	1	2
Nogentech	1	1
SEMTAC	1	1
CD 10	1	1
CC Portes Romilly	1	1
CC Pays Othe	1	1
CC Chaource Val d'Armance	1	1
CC Région de Bar sur Aube	1	1
CC Arcis, Mailly, Ramerupt	1	1
<i>CC des Lacs de Champagne</i>	1	1
CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne	1	1
Collège des « Communautés de communes et Syndicats Mixtes versant une contribution annuelle forfaitaire au GIP »	1	1
TOTAL	23	35

Il convient de noter que l'incidence budgétaire de la démission du Conseil département de Haute Marne sera de 1 000€, montant de sa contribution annuelle.

Il sera proposé lors de la prochaine assemblée générale du GIP que le Conseil départemental de Haute Marne ne verse pas sa quote part de contribution pour 2025.

3. Entrée en vigueur de l'avenant n°2

Le retrait effectif du Conseil départemental de Haute Marne interviendra avec effet au 1^{er} juin 2025 après l'approbation par l'Assemblée Générale du GIP de l'avenant n°2 à la Convention constitutive du GIP Business Sud Champagne modifiée et après publication l'arrêté du Préfet de Région portant approbation de la convention constitutive.

* * *

VU le rapport de la Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1511-1 et suivants ;

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit dite « loi Warsmann » ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018/588 du 31 octobre 2018 portant approbation de la convention constitutive du GIP Business Sud Champagne ;

VU le projet de d'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP Business Sud Champagne

CONSIDERANT que la démission du Conseil départemental de Haute-Marne ne modifiera pas significativement la gouvernance et le financement du GIP;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à **l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP Business Sud Champagne en ce qu'il opère notamment la formalisation de la démission du Conseil départemental de Haute-Marne;
- **DONNE** tous pouvoirs à la Présidente pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer la convention correspondante et les éventuels avenants à la convention ou tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Arcis-sur-Aube, les jour, mois et an susdits

La Présidente
Solange GAUDY

